



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de FORESTIER (Georges), « Le Cid, tragi-comédie. Extrait du Privilège du Roy », *Le Cid 1637-1660*, CORNEILLE (Pierre), p. 7-7

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10477-3.p.0075](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10477-3.p.0075)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 1996. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

*Extraict du Privilege du Roy.*

*Par grace & Privilege du Roy, il est permis à Augustin Courbé, Marchand Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer, & exposer en vente, un Livre intitulé, Le Cid, Tragi-Comedie, par M<sup>r</sup> CORNEILLE : Et deffences sont faites à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer ny faire imprimer ledit Livre sans sa permission, ou de ceux qui auront droit de luy, & ce pendant le temps de vingt ans à compter du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer pour la premiere fois, à peine aux contrevenans, de quinze cens livres d'amende, confiscation des exemplaires qui se trouveront contrefaits, & de tous despens, dommages & interests, ainsi qu'il est contenu plus au long ausdites Lettres de Privilege. Donné à Paris le vingtunesme Janvier mil six cens trente-sept.*

*Par le Roy en son Conseil,*

*Signé, CONRART.*

*Achevé d'imprimer ce 23. Mars 1637.*

*Les Exemplaires ont esté fournis ainsi qu'il est porté  
par le Privilege.*

---

*Et ledit Courbé a associé avec luy audit Privilege, François Targa, suivant le contract passé entr'eux pardevant les Notaires du Chastelet de Paris.*